



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

À toutes les personnes intéressées de la municipalité

AVIS PUBLIC

Vente de matériel appartenant à la municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, Nicolas St-Gelais, directeur général
et greffier-trésorier de la susdite municipalité

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ QUE LE MATÉRIEL SUIVANT, APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ, EST MIS EN VENTE
(AVEC UN PRIX DE DÉPART FIXE INDIQUÉ ENTRE PARENTHÈSES) SOIT :**

- 4 CHAISES VERTES (10 \$/CH)
- 16 AMPOULES ET BALLASTS AU SODIUM 18" ROND (60 \$ LE LOT)
- 2 AMPOULES ET BALLASTS AU SODIUM 460W-120V-4A-M400 (10 \$ LE LOT).
- 4 AMPOULES ET BALLASTS AU SODIUM SYLVANIA 18"X21" (20 \$ LE LOT)
- 13 AMPOULES GH ET SYLVANIA (20 \$ LE LOT)
- 1 AMPOULE ET BALLAST DE TERRAIN 21 "X21" (10 \$)
- 10 CHAISES AVEC TUBULURE EN MÉTAL (50 \$ LE LOT)
- CAMION AUTOPOMPE INCENDIE (5000 \$)
- REMORQUE AGRICOLE POUR TRACTEUR DE FERME MODÈLE PRONOVOST P503 (2000\$)
- 4 PNEUS D'ÉTÉ SUR JANTES 17 POUCES P245/70R17 (200 \$)
- CHAUFFE-EAU AU PROPANE DE L'ANCIENNE PISCINE (500 \$)
- 5 CARTOUCHES D'ENCRE CANON GPR-31 (CYAN, MAGENTA, BLACK ET YELLOW) POUR IMAGE RUNNER C5030 / C5035 / C5235 / C5240 (40\$ CHACUNE)

La Municipalité procédera par « encan silencieux » à partir du **jeudi 20 aout, 11h jusqu'au vendredi 21 aout, 11h**. Les personnes intéressées peuvent venir inspecter les lots, après avoir pris rendez-vous, aux heures d'ouverture du bureau soit de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi et le vendredi de 8 h à 12 h. Les offres doivent être déposés au bureau municipal aux heures d'ouverture du bureau. Le matériel sera vendu au plus offrant et aucune offre en dessous des prix de départ ne sera considérée. Il est de la responsabilité de l'acheteur de venir payer l'article ainsi que le récupérer avant le vendredi 28 aout, 11h, sans quoi l'article sera vendu au deuxième plus offrant. Celui-ci aura 7 jours pour venir payer et récupérer l'article, sans quoi l'article sera vendu au troisième plus offrant, et ainsi de suite.

DONNÉ À SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS CE 24^e jour du mois de juillet 2026.

Nicolas St-Gelais Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Code municipal du Québec, art. 420) Je, soussigné, Nicolas St-Gelais, directeur général et greffier-trésorier, résidant à L'Ancienne-Lorette, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir : au bureau municipal et au Logisport.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 24^e jour du mois de juillet 2026.

Nicolas St-Gelais, directeur général et greffier trésorier